

REGLEMENT GENERAL

Article 1 : Généralités

- 1.1. PLACE aux PALABRES
 - Réunit des femmes et des hommes, de tous horizons qui ont envie de rester en contact, de conserver des relations, d'être éveillés sur le monde.
 - Réunit des femmes et des hommes prêts à réfléchir et débattre sur des thématiques diverses : Culture, Société, Art, Economie, Politique, Sciences, Sports, Voyages...Par conséquent, nous souhaitons que nos membres soient « actifs » et participent aux activités d'intérêt général.
- 1.2. PLACE aux PALABRES est une association loi 1901 animée par Philippe Wattinne son fondateur. L'Association PLACE aux PALABRES définit le règlement d'ordre intérieur qui est approuvé lors de son assemblée générale annuelle.

Article 2 A. Activités d'intérêt général

- 2.1. PLACE aux PALABRES organise régulièrement des réunions qui ont pour objectif de renforcer ses connaissances sur des sujets en rapport avec l'environnement sociétal, économique, géopolitique, culturel, sportif... Ces réunions peuvent être accompagnées par un spécialiste soit en live, soit sous forme de vidéo.
- 2.2. PLACE aux PALABRES organise des événements comme des visites d'entreprises, culturelles, des cocktails, des réunions sportives ou non etc... à destination des membres et de leurs invités. Il organisera aussi tout autre événement demandé par les membres.
- 2.3. PLACE aux PALABRES met à disposition de ses membres un espace entièrement dédié où ils pourront se rendre avec leurs invités pendant la réunion et pour le déjeuner ou l'apéro, selon les cas.

Article 2 B. Adhésion

La demande d'adhésion à PLACE aux PALABRES se fait via un formulaire d'inscription sur le site web dûment complété et signé.
PLACE aux PALABRES se réserve le droit de refuser la demande d'adhésion sans justification.
La demande d'adhésion signée implique un engagement immédiat du paiement de la cotisation.
La demande d'adhésion peut aussi être faite par courrier avec tous les renseignements nécessaires.

Article 3 : Entrée en vigueur et durée

- 3.1. L'adhésion prend cours à la date de réception de la demande d'adhésion à PLACE aux PALABRES par mail, par courrier postal ou via le site web.
- 3.2. Dès le règlement de sa cotisation, le membre reçoit avec sa carte
 - une facture (sans TVA)
 - un email comprenant ses login et mot de passe pour s'inscrire aux conférences et compléter ou modifier ses coordonnées personnelles.

3.3. L'adhésion est valable pendant 365 jours à partir du premier jour de la réception de la demande d'adhésion.

3.4. Le membre peut participer aux activités dès le règlement de son adhésion et il accepte en même temps les dispositions du règlement de fonctionnement.

Article 4. Cotisation

4.1. Le prix de la cotisation annuelle à l'Association PLACE aux PALABRES est de 65€. Cette cotisation sert au règlement des frais d'organisation.

4.2. Les prix des prestations des repas, apéro et autres sont fixés par l'Association PLACE aux PALABRES dans un esprit de totale transparence et de coût « serré ».

Article 5. Inscription aux activités et Réservations

5.1. L'inscription aux activités se fait uniquement via le site web de PLACE aux PALABRES. Le membre reçoit automatiquement un email confirmant son inscription.

5.2. Un rappel d'inscription est envoyé au membre au plus tard 24 heures avant l'évènement auquel il s'est inscrit.

5.3. Pour se désinscrire, le membre devra envoyer un email à pwattinne@placeauxpalabres.fr et en avoir eu accusé de réception.

5.4. Le membre qui n'aura pas averti de son absence à la conférence (ou l'évènement) à laquelle il s'est inscrit et pour laquelle il a bloqué une place se verra facturer un dédit de 10€ ttc par personne. Il paiera intégralement le coût du repas le cas échéant pour indemniser le restaurateur. Ce dédit rentrera dans un fond qui servira à l'Association.

Article 6. Vie privée

6.1. PLACE aux PALABRES respecte les dispositions de la nouvelle loi européenne « RGPD » relative à la protection de la vie privée concernant le traitement de données à caractère personnel.

6.2. Le Membre, lors de sa demande d'adhésion, transmet ses données à caractère privé à PLACE aux PALABRES (adresse privée, téléphone, email privé, hobbies et centres d'intérêt...). Celles-ci seront enregistrées dans la base de données de PLACE aux PALABRES et traitées en vue de la gestion du fichier clients. Les données privées du membre telles qu'encodées par le membre sur le site de PLACE aux PALABRES seront visibles par les autres membres à tout moment sur le site via l'espace membre privé (code accès).

Ces coordonnées ne seront transmises sans aucune exception, à aucun tiers.

L'Association Place aux Palabres décline toute responsabilité à l'égard de ses membres ou de tout tiers, à l'exception de sa responsabilité éventuelle à l'égard de ses membres en cas d'intention ou de faute grave dans l'exercice de l'activité de l'Association Place aux Palabres.